



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Finalisation de l'augmentation de capital de 1,5 M€ par voie de placement privé

Paris, le 7 octobre 2019

VISIOMED GROUP (FR0011067669 – ALVMG) annonce ce jour la finalisation de l'augmentation de capital de 1,5 M€ initiée par voie de placement privé en août 2019.

VISIOMED GROUP a émis initialement 30 000 000 nouvelles actions, pour un montant de 1 500 000 € dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément à la 4^{ème} résolution approuvée lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mars 2019. Le nombre de ces nouvelles actions représentait 6,2% du nombre d'actions en circulation au moment de l'émission, portant le nombre total d'actions après émission à 512 910 492. Le prix de souscription a été fixé à 0,05 € l'action, soit la valeur nominale de l'action, en raison des contraintes légales.

La société avait prévu un mécanisme d'indemnisation des investisseurs afin de compenser le différentiel entre (i) le prix de souscription par action (0,05 €) et (ii) le prix de référence retenu pour cette opération (0,01755 € compte tenu de la décote de 25% appliquée sur le cours de clôture au 12 août 2019, soit 0,0234 €). Les investisseurs détenaient donc une créance de 973 500 €. Ces créances sont incrémentées d'un montant de 260 340,30 €, en raison de la souscription par action qui ne peut être inférieure à la valeur nominale et que cette dernière, bien qu'abaissée à 0,02 €, est encore supérieure à la valeur économique de chaque action qui ressort à 0,01578 € sur la base de la moyenne pondérée par les volumes (VWAP) des cours de Bourse des 5 dernières séances précédant le 12 septembre 2019, à laquelle est appliquée une décote de 25%.

Les actionnaires ont voté, lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2019, dans sa douzième (12^e) résolution, une délégation autorisant le conseil d'administration à procéder à une augmentation de capital réservée aux investisseurs et qui serait souscrite par compensation avec cette créance. Le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre à cette opération qui se traduit par l'émission de 61 692 015 actions nouvelles émises.

Les actions nouvelles seront assimilables aux actions existantes. Elles seront cotées sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes sous le code ISIN FR0011067669. A la suite de cette opération, le capital social est composé de 574 603 032 actions.

En raison de la nature des investisseurs visés, une telle opération ne constitue pas une offre au public et n'implique donc pas de faire viser un prospectus par l'Autorité des marchés financiers.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Incidence de l'opération sur la participation des actionnaires

La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de VISIOMED GROUP préalablement à l'émission des actions (calculs effectués sur la base de 512 911 017 actions VISIOMED GROUP composant le capital avant l'opération) ressort 0,89%.

Réduction de la valeur nominale de l'action VISIOMED GROUP

Le Conseil d'administration, sur la base de la délégation conférée par la 15^{ème} résolution votée lors de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2019, a décidé de procéder à une réduction de capital imputée sur le compte « Report à nouveau » motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 0,05 € à 0,02 €.

Avertissements

Ce communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre de vente ou de souscription de valeurs mobilières en France. Les valeurs mobilières, objet du présent communiqué, ne peuvent être et ne seront pas offertes au public en France ; ces valeurs mobilières ne peuvent être offertes en France qu'à des investisseurs qualifiés, chacun, agissant pour leur propre compte, tels que définis et conformément aux articles L. 411-2 et D. 411-1 à D. 411-3 du Code monétaire et financier, ou des personnes intervenant dans le cadre d'un cercle restreint d'investisseurs tels que définis aux articles L. 411-2 et D. 411-4 du Code monétaire et financier.

Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes qui sont en dehors du Royaume-Uni, (ii) à des « investment professionals » au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), ou (iii) à des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué a été préparé sur la base du fait que l'offre des valeurs mobilières objet de ce communiqué sur le territoire de tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ("EEE") (chacun étant dénommé "Etat Membre Concerné") sera réalisée dans le cadre d'une dispense à l'obligation de publier un prospectus au titre de la Directive Prospectus, telle que transposée dans l'Etat Membre Concerné. Par conséquent, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir dans l'Etat Membre Concerné les valeurs mobilières qui font l'objet du placement privé envisagé dans ce communiqué ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour Visiomed Group de publier un prospectus en vertu de l'Article 3 de la Directive Prospectus, tel que modifié par la Directive Prospectus Modificative (2010/73/UE) en relation avec cette offre. Visiomed Group n'a pas autorisé, ni n'autorisera, la réalisation de toute offre des valeurs mobilières, objet du présent communiqué, dans des circonstances faisant naître une obligation pour Visiomed Group un prospectus dans le cadre de cette offre.

Ce communiqué n'est pas une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus pour les besoins des mesures applicables transposant la Directive 2003/71/EC.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre Etat. Les valeurs mobilières ne pourront être vendues ou offertes aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Visiomed Group n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce communiqué ne peut pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada ou au Japon.

À propos de VISIOMED GROUP

Fondé en 2007, VISIOMED GROUP développe et commercialise des produits et des services de santé innovants centrés sur les usages. Sa mission : mettre l'innovation au service de la santé de tous, en partant des besoins de chacun.

Les laboratoires Visiomed, sa filiale santé familiale, propose aux pharmaciens une large gamme de produits de santé et de bien-être en OTC (dépistage et diagnostic, soulagement et traitement de la douleur, hygiène familiale, audition et optique, cosmétique, etc.), à l'image du ThermoFlash®, 1^{er} thermomètre médical à infrarouge sans contact qui a été adopté dans le monde entier.

BewellConnect®, sa filiale santé connectée, concentre aujourd'hui tous les savoir-faire de VISIOMED GROUP en matière d'e-santé pour le grand public comme pour les acteurs du monde de la santé avec un écosystème complet de solutions qui améliorent la prévention, la prise en charge et le suivi médical. Elle a développé et commercialise notamment VisioCheck®, la 1^{ère} station de téléconsultation mobile et connectée de moins de 300 grammes

Basé à Paris, VISIOMED GROUP s'appuie sur une équipe de plus de 120 collaborateurs à fin 2018. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de près de 9 M€ en 2018. Ses produits sont distribués dans 35 pays. Lauréat du Pass French Tech 2016/2017 et membre de la FrenchTech, VISIOMED GROUP est coté sur Euronext Growth (ALVMG).

Plus d'informations sur visiomed-group.com et www.bewell-connect.com



CONTACTS

ACTUS finance & communication

Jérôme FABREGUETTES-LEIB

Relations Investisseurs

Mail : visiomed@actus.fr

Tel : 01 53 67 36 78

Alexandra PRISA

Relations Presse financière

Mail : aprisa@actus.fr

Tel : 01 53 67 36 90